

# VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 22 JANVIER 2018

LN/CJ n° 2018/01

Objet de la délibération :

Classes de découverte  
année scolaire 2017-2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **3**

Votants : **24**

Date de la convocation :  
16/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

DUCOUTUMANY Franck - RITTNER Sébastien, pouvoir à E. ROYNEL  
BEULE Simone, pouvoir à B. BONVIN - STECK Robert, pouvoir à R. HAMARD

Absents :

CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier - CHERGUI Cendrine - BEAUFORT Arnaud -

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame BONVIN, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, informe ses collègues que sa commission s'est réunie le 20 décembre 2017 afin d'étudier les projets de classes de découverte, artistiques et culturelles présentés par les établissements scolaires.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est proposé de répartir la somme de **8 540 €** entre les écoles selon leur nombre d'élèves :

- Nombre total d'élèves en septembre 2017 : 427, soit 20 € par élève
- **Ecole maternelle de la Billardière** 74 élèves, soit **1 480 €**
- **Ecole élémentaire de la Billardière** 122 élèves, soit **2 440 €**
- **Ecole primaire Louis Drouet** 231 élèves, soit **4 620 €**  
(1 780 € pour 89 élèves de maternelle, et 2 840 € pour 142 élèves d'élémentaire)

Les équipes enseignantes se concertent pour l'utilisation de la somme proposée. Si une école ne présente pas de projet, le montant disponible peut être utilisé par une autre.

L'école Louis Drouet présente un projet d'initiation aux arts du cirque et présentation de spectacles d'un montant total de 18 737 €.

L'école maternelle Billardière présente un projet de visite et atelier au Château de Breteuil (78), pour un montant total de 2 032,40 €.

L'école élémentaire Billardière projette des visites : musée des verriers à Chartres, France Miniature et Château de Rambouillet. Ce dossier n'étant pas complet, des précisions ont été demandées à la Directrice sur le contenu du projet et son budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180122-D2018\_01\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



## Récapitulatif financier

ECOLES	PROJET	COUT DU PROJET	PARTICIPATION PERSONNES SUPPLEMENTAIRES	PARTICIPATION COOPERATIVE	VENTES DIVERSES, ET DONS	SUBVENTION VILLE	TOTAUX
Ecole maternelle Billardière	Visite et atelier au Château de Breteuil (78)	2 032,40 €	0 €	600,00 €		1 432,40 €	2 032,40 €
Ecole Primaire Louis Drouet	Initiation aux arts du cirque et présentation de spectacles	18 737,00 €	700 €	10 057 €	3 340 €	4 640,00 €	18 737 €
TOTAUX		20 769,40 €	700,00 €	10 657,00 €	3 340,00 €	6 072,40 €	20 769,40 €

INSCRIPTION BUDGETAIRE	TOTAL SUBVENTION	RESTE
8 540 €	6 072,40 €	2 467,60 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'inscrire au budget 2018, la somme de **8 540 €**,
- d'accorder les subventions,
  - o d'un montant de **1 432,40 €** à l'école maternelle Billardière
  - o d'un montant de **4 640,00 €** à l'école Louis Drouet
- de reporter la décision concernant le projet de l'école élémentaire Billardière, dans l'attente de précisions sur le contenu des visites et le budget prévu.

Fait et délibéré à Epernon, le 22/01/2018

Le Maire,



F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180122-D2018\_01\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2018

Publication : 25/01/2018

Extrait certifié exécutoire par le Maire  
à la date du \_\_\_\_\_  
et publié le \_\_\_\_\_  
par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.